

RÈGLEMENT FINANCIER DE L'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

Extrait de la Convention de scolarisation : *signée lors de l'inscription*

Article 7 – Durée et résiliation du contrat

La présente convention est renouvelée par tacite reconduction d'année en année.

Coût de la scolarisation et modalités de règlement

➤ Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :

	Frais d'inscription		Tarif d'un repas	Garderie Matin <i>gratuit si fratrie au collègue des</i>	Garderie / Étude soir	Contribution familiale par mois (sur 10 mois)
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} et +				
ÉCOLE	112 €	89 €	5,90 €	2 €	6 € (goûter inclus)	73 €
COLLÈGE	175 €	152 €	6,10 €	/	6 €	73 €
Chèque ou espèce UNIQUEMENT Lors du dépôt de ce dossier			paiement possible par carte CB (via plateforme Ecole Directe)			Par prélèvement automatique

Tous les comptes de service (restauration et périscolaire) débiteurs en fin de chaque période scolaire, malgré les relances par SMS, seront prélevés avec une pénalité pour frais de traitement de 5€.

⇒ **Frais pédagogiques complémentaires facturés sur les 10 mois de l'année :**

		* sous réserve de l'évolution des tarifs...		
		Montant	Total/année	Total/mois
Niveau 6^{ème} classes à thème	6ème 1-pour la classe Cinéma d'Animation	50,00 €		5,00 €
	6ème 2-pour la classe À l'heure U.S.	budget (non contractuel) 350/400,00 €		
	6ème 3-pour la classe Bilangue/Ouverture Européenne	néant		
	6ème 4-pour la classe Objectif Mars	50,00 €		5,00 €
	6ème 5-pour la classe MMS (Maths, Musique et Sciences)	50,00 €		5,00 €
	6ème 6-pour la classe Numérique	80,00 €		8,00 €
	6ème 7-pour la classe Sport et Nature	200,00 €		20,00 €
TOUS les niveaux de la 6^{ème} à la 3^{ème}	Pastorale / Temps fort annuel	20,00 €	30,00 €	3,00 €
	Technologie	10,00 €		
	Préparation à la certification "Cambridge"	budget entre 115 et 130 €		
Niveau 4^{ème}	PSC1	20,00 €	20,00 €	2,00 €
	Prévention et Secours Civiques niveau 1			
Niveau 3^{ème}	Classe Défense et Sécurité Globale (CDSG)	50,00 €		5,00 €
Niveau 5^{ème} à la 3^{ème}	Classe culture Arts et Musique	50,00 €		5,00 €

Réduction famille (plusieurs enfants scolarisés dans l'établissement) :

- Pour le 2^{ème} enfant : - 10% sur le montant de la contribution familiale le concernant
- Pour le 3^{ème} enfant : - 20 % sur le montant de la contribution familiale le concernant
- Pour le 4^{ème} enfant et + : - 30% sur le montant de la contribution familiale le concernant

À noter : Seuls les enfants scolarisés au sein de l'établissement permettent de bénéficier des réductions « famille ».

